

Les grandes tendances fiscales en un coup d'oeil

L'orientation libérale à l'oeuvre :

- Exercer une pression pour réduire la place de l'État et des solidarités grâce à la concurrence fiscale et sociale. Ce faisant, il s'agit de livrer des pans entiers de l'action publique et de la protection sociale au secteur marchand...
- Dans ce cadre, baisser les prélèvements des contribuables et entreprises qui se déplacent et/ou déplacent leurs richesses (les « bases mobiles », c'est-à-dire les plus riches et les plus grandes entreprises) soit en baissant ou en supprimant certains impôts (baisse de l'IS, suppression de l'ISF), soit en créant des régimes fiscaux particuliers (crédit d'impôt recherche, CICE, niches fiscales en matière de placements...).
- Réorganiser le financement de l'action publique en augmentant les prélèvements sur le reste de la population (les contribuables « captifs », autrement nommés les « bases immobiles » puisqu'ils ne peuvent se déplacer et/ou déplacer leurs richesses et n'ont pas le poids économique pour se livrer à un chantage économique à l'emploi ou à l'investissement). Et ce, notamment en augmentant les impôts indirects (tous les pays européens sont concernés).
- Baisser le coût du travail, notamment les cotisations sociales en France, pour promouvoir la « compétitivité », ce qui assèche les ressources du système de protection sociale...

Parmi les traductions concrètes de ce mouvement mortifère, on citera les mesures suivantes :

- Baisse régulière des taux du barème de l'impôt sur le revenu jusqu'en 2006 (les plus riches étant les grands bénéficiaires de ce mouvement) : le taux du barème est ainsi passé de 65 % en 1982 à 40 % en 2007 avant une légère hausse de 40 à 45 % en 2012.
- Bouclier fiscal entre 2006 et 2011 profitant aux plus aisés.
- Baisse des droits de mutation à titre gratuit (donations, successions) entre 2007 et 2012.
- Plusieurs mouvements de baisses des cotisations sociales ces 20 dernières années.
- Hausse du taux normal de la TVA à 20 % et d'une partie des opérations soumises au taux réduit (à 10%) en 2014.
- Hausses spectaculaires de la taxe foncière, de la taxe d'habitation ou encore de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères au cours des 20 dernières années. La baisse de la taxe d'habitation ne règle en rien la question de l'avenir des finances locales.
- Pacte de « responsabilité », CICE (coût de 101 milliards d'euros entre 2014 et 2017).
- Baisse du taux de l'IS engagée par Hollande et amplifiée par Macron (pour arriver à 25 % en 2022), baisse des cotisations sociales patronales, création du prélèvement forfaitaire unique et suppression de l'ISF, des mesures décidées sous le présent quinquennat.
- Incapacité chronique de la communauté internationale à faire face aux paradis fiscaux, à l'optimisation fiscale agressive, à la fraude fiscale et à appréhender fiscalement la numérisation de l'économie.

Nos propositions pour une véritable justice fiscale et sociale

L'urgence démocratique impose d'améliorer le consentement à l'impôt et l'information citoyenne sur le rôle de l'impôt dans nos sociétés. En effet, une société ne peut « vivre » sans impôt. Pour faire face à la résignation et au mécontentement croissants, il est donc vital de montrer en quoi l'impôt finance des dépenses dont l'ensemble des citoyens bénéficie quotidiennement et qu'ils ne pourraient prendre seuls à leur charge. Ce travail permet par la suite de poser les bases d'une information permettant d'éclairer leurs choix.

Au nom de la concurrence, les salariés sont de plus en plus imposés alors que leur situation réelle et juridique de travail ne cesse simultanément de se dégrader. Pour faire face à ce recul de l'idée démocratique d'une juste contribution de tous, les réformes du système fiscal doivent ainsi être centrées sur :

- L'efficacité : le rendement fiscal doit permettre de financer les politiques publiques.

- L'équilibre de sa structure : l'impôt direct progressif doit être déterminant sans exclure les impôts indirects comme source d'appoint et non principale comme c'est le cas actuellement.
- La justice : la fiscalité doit tenir compte des capacités contributives de chacun.
- L'incitation : les impôts peuvent être incitatifs pour modifier les comportements, mais les incitations fiscales doivent être efficaces et justes.

Bien évidemment, il ne s'agit pas de croire que la refonte de la structure fiscale résoudra tous les problèmes. Il faut ainsi ne pas omettre le rôle crucial des services publics et de la couverture sociale (et de sa redistribution) dans le soutien à l'activité et la réduction des inégalités. Il n'en demeure pas moins qu'une transformation de première importance est nécessaire. Dans cette perspective, il convient de proposer une évolution en profondeur des différents impôts en tenant compte de l'environnement européen marqué par une intense concurrence fiscale et sociale qu'il faut neutraliser.

Notre approche est d'inverser la tendance à l'oeuvre et de revaloriser les impôts directs, de combattre l'évitement de l'impôt (optimisation agressive, fraude fiscale) et de neutraliser la concurrence fiscale et sociale.

Résumés de manière non exhaustive (plusieurs sujets sont en discussion et d'autres sont précisés dans nos travaux), **nos grands axes pour une vraie réforme fiscale sont les suivants :**

- Une revue des niches fiscales permettant de déterminer celles qui doivent être supprimées ou réformées : l'objectif étant d'en réduire le coût et le nombre afin d'élargir les assiettes de l'IR et de l'IS notamment.
- Dans ce cadre, rétablir une progressivité régulière de l'impôt sur le revenu en revoyant le barème et en intégrant l'ensemble des revenus (ce qui suppose d'en finir avec le PFU) et en revalorisant le taux supérieur.
- Réformer l'IS de sorte que le taux effectif de l'IS payé par les PME soit égal ou inférieur à celui des grandes entreprises. Intégrer également la dimension numérique à l'IS.
- Instaurer un impôt progressif sur le patrimoine au-delà d'un seuil, payé par les plus aisés, à l'assiette plus large que l'ex-ISF.
- Revoir les droits de mutation à titre gratuit : la réflexion pourrait se porter sur l'instauration d'un abattement en montant et non en pourcentage sur l'habitation principale et en revoyant les barèmes.
- Réformer les bases des impôts locaux pour en finir avec les déséquilibres actuels et améliorer la péréquation pour réduire les inégalités territoriales. La hausse d'une taxe d'habitation réformée ne pourrait excéder celle du revenu (pour limiter les effets pervers).
- Instaurer un taux « 0 » en matière de TVA sur les produits de première nécessité dans le but de réduire le poids de la TVA et d'en corriger le caractère régressif.
- La réflexion sur une fiscalité écologique ne peut que s'intégrer dans une politique environnementale et budgétaire globale : l'outil fiscal doit être mobilisé de manière ciblée à la condition qu'une alternative crédible existe, ce qui suppose des investissements publics massifs, notamment en matière de transport ou d'énergies renouvelables... En clair, la fiscalité écologique (qui ne doit pas être punitive mais réellement incitative) ne doit être mise en oeuvre que si ces conditions sont remplies.
- Renforcer l'ensemble des moyens du contrôle fiscal, densifier le dispositif anti-abus, revoir la liste nationale et la liste européenne des paradis fiscaux pour leur appliquer le dispositif antiabus, renforcer la coopération avec les autres services de l'État, etc.
- Instaurer un « serpent fiscal européen » : harmonisation des bases de l'IS (intégrant la dimension numérique) avec engagement de stopper la course des taux à la baisse (afin d'engager une véritable harmonisation), réduction du taux plafond de la TVA et harmonisation du système de TVA (ce qui mettrait fin à la fraude de type carrousel), instauration d'un IS et d'une véritable taxe sur les transactions financières européens, renforcement de la coopération afin de mieux lutter contre la fraude fiscale.

Contacts Solidaires Finances Publiques Haute-Garonne

Christian TERRANCLE 06 19 35 90 26

Yves PEYRAS 06 20 29 60 68

Régis LAGRIFOUL 07 68 40 09 20

